Accès Internet très haut débit

Le déploiement de la fibre optique sur La Baule-Escoublac.

Démarche de développement du numérique sur le territoire initié en 2008

- Installation bornes wifi gratuites.
- Contractualisation des relations avec partenaires.
- Création du NRA ZO à Escoublac.

Plan France Très Haut débit

Le Gouvernement a décidé le déploiement du très haut débit (THD) en fixant deux objectifs :

- D'ici 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit
- D'ici 2022, doter l'ensemble du territoire français du très haut débit (>30 Mbit/s) Programme dit « FTTH- fibre à domicile » permettra de renforcer les débits et offrira une couverture en très haut débit.

Objectif de la ville

Permettre à tous d'avoir du Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur le territoire (22911 foyers de la ville) (base Insee 2014). Aujourd'hui, le déploiement de la fibre optique est opéré par Xp Fibre (anciennement SFR FTTH) et il est possible de suivre l'évolution sur le site de l'ARCEP (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes). Le déploiement de la fibre optique sur La Baule-Escoublac est assuré uniquement par les opérateurs d'infrastructures privés Xp Fibre à leur initiative et via leurs fonds propres.

Consciente de la complexité du raccordement au FttH, la commune de La Baule-Escoublac accompagne les usagers dans leurs démarches mais ne peuvent garantir leurs aboutissements car elles relèvent des opérateurs privés, notamment des Fournisseurs d'Accès à Internet.

Le Très Haut Débit chez vous, par la fibre optique, c'est simple :

Déterminez si vous êtes éligible au FttH

Assurez-vous que votre logement est éligible au FttH, c'est à dire que le réseau est déjà installé près de chez vous.

- Entrez ensuite votre adresse postale sur SFR (https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite)
- En complément, vous pouvez également effectuer un test d'éligibilité sur le site Cartefibre de l'ARCEP (https://cartefibre.arcep.fr/) et suivre le déploiement du FttH sur votre commune.

Si vous êtes éligible

- Afin de connaitre les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) présents dans votre quartier, vous pouvez notamment **consulter le site Internet de l'Ariase** (https://www.ariase.com/comparatif-telecom/box), courtier spécialisé en offres Internet et forfaits mobiles. Une fois votre choix de FAI (Fournisseur d'accès à internet) effectué, vous n'êtes pas dans l'obligation de souscrire un contrat par l'intermédiaire d'Ariase, vous pouvez contacter directement l'opérateur de votre choix.
- **Contactez le fournisseur d'accès internet** de votre choix pour souscrire à l'une de ses offres. À votre demande, il effectuera le raccordement du FttH à votre installation Internet.

Si vous n'êtes pas encore éligible

- • Remplissez en ligne un « formulaire **de prise d'intérêt** » sur le site de l'opérateur SFR (https://box.sfr.fr/gtm/entry#/subscribe) pour lui signaler que vous souhaitez le raccordement et l'inciter à accélérer son déploiement sur votre secteur.

Qu'est ce que la fibre optique ?

La Fibre optique est un réseau récent et d'avenir. La fibre donne accès à Internet en très haut débit et permet le transport de données à la vitesse de la lumière.

Les avantages du Très Haut Débit (THD)

L'internet en Très Haut Débit offre des débits 100 fois plus élevés que l'ADSL, supérieurs à 30 Méga bits/seconde. Cela permet :

- une meilleure qualité d'image et un débit plus stable pour la TV. Le THD est insensible aux perturbations électromagnétiques ;
- d'accéder à une offre multiservices : internet, téléphonie fixe, TV ;
- des usages simultanés sans ralentissement du débit ou déperdition de qualité : téléchargement de musique ou vidéos ; jeux en réseau…

Fibre optique : comment ça marche ?

Pour bénéficier de la fibre optique, il est nécessaire de faire un raccordement avec terminaison optique de

votre domicile.

Une latence faible

L’un des avantages de la fibre optique est que celle-ci transporte des données sur de très longues distances et quasiment sans atténuation du signal. Cela permet de développer de nouveaux usages comme par exemple le télétravail, la télémédecine ou encore la domotique.

Un débit montant plus important

La fibre optique offre une navigation internet rapide et puissante. L’expérience utilisateur connaît ainsi de réels bénéfices :

Vous pouvez envoyer des fichiers volumineux rapidement sur des serveurs ou à votre entourage (Email, Réseaux sociaux, Cloud, etc.).

Les connexions à distance sont facilitées. Il est ainsi possible d’accéder à des fichiers et des applications présentes sur son ordinateur, depuis un point extérieur.

Grâce à la fibre optique la fluidité et la rapidité de connexion pendant les jeux en ligne sont améliorées.

Une meilleure bande passante

La bande passante de la fibre optique permet l'optimisation du temps des utilisateurs. Il n’est plus nécessaire d’attendre des minutes interminables pour les téléchargements souhaités. Quel que soit le nombre de fichiers, ils sont accessibles rapidement.

De plus, les personnes au sein d'un même foyer peuvent faire des usages simultanés sans contrainte liée au partage des débits.

Enfin, pour tous les utilisateurs qui souhaitent en bénéficier, la télévision en Ultra Haute Définition et en 3D est disponible.

(Source : SFR) (https://www.sfr.fr/offre-internet/fibre-optique)

Fil Infos

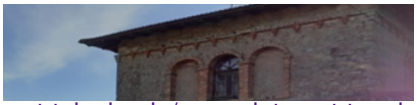

SOLIDARITÉS, URBANISME

La Ville poursuit son action pour étoffer l'offre de logement

GRANDS PROJETS, URBANISME

Appel à manifestation d'intêret : Aménagement de parcours accrobranche

URBANISME

Appel à projet : Travaux de réhabilitation d'un bâti à caractère patrimonial

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75